

# Conjonctaris

Notes de conjoncture géopolitique et de prospective

## CIBLE

Les villes face aux défis de la planification .....3

## LIGNES D'HORIZON

Le nouvel Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques, une peur bleue pour des agents économiques... .....6

## COTE D'ALERTE

Contre l'appel du Nord .....7

## FOCUS

L'Appel du 19 Janvier 2004 :

Intelligentsia, Expertise et Pouvoir .....7

Cameroun, menace sur l'industrie locale... .....8



## CONTEXTE

### La gouvernabilité des villes camerounaises entre dilatation urbaine et récession métropolitaine

Les dynamiques urbaines du Cameroun connaissent, en dépit de l'ajustement structurel et de la gestion subséquente de la pauvreté, un mouvement socio-démographique et géodémographique d'expansion. Ce développement des espaces urbains se déroule donc dans un contexte encore prévalent de récession politico-économique. Et ceci a pour effet de peser sur la qualité de l'expansion des villes camerounaises. **On se retrouve alors dans un modèle dominant d'urbanisation déréglée et déséquilibrée.**

#### Le gouvernement urbain à l'épreuve de la crise politico-économique et sociale

L'urbanité déréglée ou démesurée comporte des coûts politiques économiques et sociaux. L'expansion des villes comme concentrations créatrices de modernité ne se perçoit pas seulement dans les deux métropoles centrales de Yaoundé (capitale politico-administrative) et de Douala (capitale des affaires) qui polarisent le réseau urbain camerounais. **La prolifération des pratiques d'urbanisation ou d'urbanité se manifestent aussi dans les centres citadins émergents** comme Bafoussam, Garoua, Bamenda ou Maroua, tout aussi confrontés aux dynamiques déréglées de croissance et de développement. **Les villes camerounaises subissent de plein fouet, les effets de la crise de légitimité et d'efficacité du centralisme bureaucratique et de l'étatisme gestionnaire** qui avaient caractérisés leur conduite dans le cycle de croissance vertueuse de 1975-1987. Même avec la timide restauration de la

croissance amorcée au tournant de 1995-1996, les perspectives du développement des villes n'ont pas abouti à de nouvelles **coalitions de croissance.**

#### Des insuffisances de la décentralisation urbaine à une vision participative dans la gestion des villes

La valorisation du potentiel des villes du Cameroun reste canalisée par des instruments d'administration et de gestion encore marqués par le **centralisme** en dépit des **aménagement constitutionnels** de 1996 qui ont posé les **bases normatives de la décentralisation.** Ce faisant, le secteur privé (opérateurs industriels-commerciaux et de services) ou la société civile (associations d'intérêt ou de solidarité) restent encore insuffisamment impliqués dans le gouvernement des cités alors qu'ils contribuent au développement de ces municipalités urbaines. **La dynamisation des villes camerounaises reste également contrainte par la persistance d'une structure dualiste voire antagoniste des activités opposant Etat et Marché, secteur moderne et secteur informel, développement aménagé et développement spontané.**

Ces nouveaux dispositifs de gouvernement et de développement des cités doivent privilégier **représentativité et légitimité (au plan socio-politique) et compétitivité et efficacité (au plan socio-économique).**

**Le développement des cités par les contrats et l'urbanité créatrice de valeurs**  
Les villes camerounaises ne peuvent résoudre

leurs **problèmes de sécurité** (criminalité, tensions foncières, pollution), de **civilité** (coexistence pacifique des groupes ethniques ou religieux), de **citoyenneté** (lutttes identitaires et communautaires de représentation et d'allocation) ou de **stabilité** (violences collectives et injustices sociales et conflits de pouvoir), qu'en **accroissant leurs capacités d'organisation et de mobilisation autant que d'orientation et de gestion.** C'est pourquoi les nouveaux cadres de la gouvernance urbaine doivent privilégier **la pluralité et la mixité des intérêts et des intervenants** (pouvoirs publics centraux ou locaux, collectivités municipales et intermunicipales, opérateurs privés modernes, acteurs de l'économie urbaine informelle ou de subsistance, associations d'intérêt et de solidarité). La redynamisation des villes passe par la construction de **nouveaux dispositifs de gouvernance et de guidance des cités** qui disposent de différents **outils de prospective, programmation ou promotion d'activités génératrices de valeur ajoutée** (production de richesses, créations de voies et réseaux divers, organisation de moyens de solidarité). Une telle perspective entend concilier **décentralisation et intégration** à travers le développement de partenariats multiples basés sur la négociation et la médiation (conseils de quartier, chambres consulaires municipales ou co-municipales, zones franches communales, associations et syndicats de communes, etc.). La création des valeurs est essentielle pour un **redressement de la gouvernabilité urbaine** au Cameroun. ■

## Octobre, novembre, décembre 2003 et janvier, février 2004

### POLITIQUE ET DIPLOMATIE

#### 1<sup>er</sup> Octobre 2003 : Réunification

Commémoration du 42<sup>e</sup> anniversaire de la Réunification des deux Cameroun Francophone et Anglophone.

#### 11 Octobre 2003 : TICAD

Le Président de la République regagne Yaoundé au terme d'une visite d'Etat en Chine et d'une participation aux travaux de la troisième TICAD au Japon.

#### 17 Octobre 2003 : Unité Africaine

Ratification du protocole relatif à la création du conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine adopté le 9 Juillet 2002 à Durban, par le Président de la République par le Décret n° 2003/286 du 17 Octobre 2003.

#### 20 Octobre 2003 : Conseil Supérieur de la Magistrature

Nomination des membres du Conseil Supérieur de la Magistrature par le décret présidentiel N° 2003/291 du 20 Octobre 2003.

#### 04 Novembre 2003 : Coopération USA – Cameroun

Dans le cadre du programme «safe sky», initié par les Etats-Unis, le secrétaire d'Etat aux transports, NANA ABOUBAKAR DJALLOH a réceptionné des dons du gouvernement américain visant à renforcer la sécurité dans les aéroports de Douala et Yaoundé.

#### 06 Novembre 2003 : Anniversaire

Commémoration du 21<sup>e</sup> anniversaire de l'accession à la magistrature suprême du Président BIYA.

#### 11 Novembre 2003 : 3<sup>ème</sup> Session parlementaire 2003

Ouverture des travaux de la 3<sup>e</sup> session ordinaire de l'Assemblée Nationale, consacrée essentiellement à l'examen du budget de l'Etat pour l'année 2004.

#### 23 Novembre 2003 : Audiences

Le président en exercice de l'Union Africaine et président du Mozambique Joachim Alberto CHISSANO sont reçus en audience par le Chef de l'Etat au palais de l'unité.

#### 01-03 Décembre 2003 : Affaire Bakassi (I)

2<sup>e</sup> réunion extraordinaire à Yaoundé de la Commission mixte Cameroun-Nigeria dont l'une des principales décisions est non seulement le retrait et le transfert d'autorité prévus du 08 au 21 Décembre 2003, mais aussi la restitution de la zone du lac Tchad au Cameroun.

#### 04 Décembre 2003 : Commonwealth

Le Président de la République Paul BIYA se rend au Nigeria pour prendre part à la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres du Commonwealth.

#### 05 Décembre 2003 : Coopération France-Cameroun

Le Ministre français délégué à la Coopération et à la Francophonie Pierre André Wiltzer et Martin Aristide OKOUDA, Ministre des Affaires Economiques de la Programmation et de l'Aménagement du Territoire signent une convention d'un montant de 984 millions pour le financement des micro-projets au Cameroun.

#### 27 Décembre 2003 : Accréditation

Leurs Excellences, Jules SAVARIA Haut-Commissaire du Canada, Eliseo ANTONIO ARIOTTI nonce apostolique et Jean François VALETTE, ambassadeur de France, présentent leurs lettres de créance au Président de la République Paul BIYA.

#### 13 Janvier 2004 : Cameroun-Gabon

Le Ministre d'Etat gabonais chargé des Affaires Etrangères, Jean PIN qu'accompagnait le Ministre de la Défense Ali BONGO, est reçu en audience au palais de l'unité par le Président de la République Paul BIYA.

#### 15-17 Janvier 2004 : Cameroun-Unesco

M. Koïchiro MATSUURA directeur général de l'UNESCO effectue une visite officielle au Cameroun sur invitation du Président de la République Paul BIYA.

#### 10-11 Février 2004 : Affaire Bakassi (II)

Tenue de la huitième session de la commission mixte à Abuja dont l'une des principales résolutions est la mise sur pied d'un comité chargé de proposer le tracé de la frontière maritime.

### ECONOMIE, FINANCES ET SOCIAL

#### 1<sup>er</sup> Octobre 2003 : personnes âgées

13<sup>e</sup> journée internationale des personnes âgées, marquée par la visite de Cécile BOMBA NKOLO, Ministre des Affaires Sociales et ALIM HAYATOU, Secrétaire d'Etat à la Santé, à l'Hôpital Central.

#### 02 Octobre 2003 : Forêt

TANYI MBIANYOR Clarkson Oben et la représentante de la FAO au Cameroun, Mme DAOULE BA DIALLO, signent un accord de financement d'un montant de 160.550.000 Fcfa pour la valorisation et la gestion durable des produits forestiers non-ligneux.

#### 20 Octobre 2003 : Création du PEAC

Joseph AOUDOU et Helen TARNOY DG/AES-Sonel, ont signé l'accord –cadre inter-gouvernemental et l'accord inter-sociétés consacrant la mise en place du Pool Energétique de l'Afrique Centrale (PEAC).

#### 24 Novembre 2003 : BEAC

Mise en circulation de nouvelles coupures de billets de banque dans la zone CEMAC

#### 24 Novembre 2003 : SIDA

Célébration de la journée mondiale contre le sida sur le thème « Vivre et laisser vivre ».

#### 12 Décembre 2003 : Energie (I)

Décret du présidentiel portant création du comité de pilotage énergie. Décret N°2003/343 du 12 Décembre 2003.

#### 22 Décembre 2003 : Loi de Finances

Promulgation de la loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2004 par le Président de la République. Loi N°2003/017 du 22 Décembre 2003.

#### 31 Décembre 2003 : Energie (II)

Décret présidentiel portant nomination des membres du comité de pilotage énergie. (Décret N°2003/364 du 31 Décembre 2003 )

#### 12-22 Janvier 2004 : Cameroun-FMI

Séjour d'une mission d'experts du FMI au Cameroun conduite par Edouard MACIEJEWSKI.

#### 11 Février 2004 : Fête de la Jeunesse

Célébration de la 38<sup>e</sup> fête nationale de la Jeunesse.

### CULTURE, TOURISME, SPORT

#### Février 2004 : OMT

Séjour au Cameroun de M. Francesco Frangiali, Secrétaire général de l'Organisation Mondiale du Tourisme.

#### 08 Février 2004 : CAN 2004

Elimination de l'Equipe Nationale de Football du Cameroun de la Coupe d'Afrique des Nations de Tunisie, en quart de finale battue par le Nigeria 2-1.

#### 15 Février 2004 : Festival

XI<sup>e</sup> édition du festival Mbam-Art à Bafia et Bokito.

### ZOOM

#### Côtés

1<sup>er</sup> Octobre 2003 : Installation du Pr AWONO ONANA comme Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique nommé le 16 Septembre 2003 par décret présidentiel.

10 Octobre 2003 : Pr Joseph MBOUI est élu pour 4 ans au conseil exécutif de l'Unesco au terme des travaux de la 32<sup>e</sup> conférence générale de cette institution à Paris.

11 Octobre 2003 : M. BAKARI Robert, nommé Délégué du gouvernement auprès de la Communauté urbaine de Maroua le 14 mars 2003 par le chef de l'Etat, est installé par le Ministre d'Etat Marafa HAMIDOU YAYA.

18 Octobre 2003 : Monseigneur Victor TONYE BAKOT est nommé par le pape Jean Paul II Archevêque de Yaoundé.

22 Octobre 2003 : M. Dieudonné NZOKE nommé délégué du gouvernement d'Edéa par décret présidentiel.

03 Novembre 2003 : MM. Thomas DAKAYI KAMGA et Edouard AKAME MFOUMOU sont respectivement nommés Directeur Général et Président du Conseil d'Administration de la Camair.

31 Décembre 2003 : Pr TOUNA MAMA est nommé Conseiller spécial dans les services du Premier Ministre.

31 Décembre 2003 : M. NDIORO Justin est nommé Président du comité de pilotage énergie par le Président de la République.

22 Janvier 2004 : Reélection de M. Issa HAYATOU à la présidence de la Confédération africaine de football

24 Janvier 2004 : M. DJOMO KAMGA Honoré désigné Chef de Bandjoun.

15 Février 2004 : Installation du nouveau Lamido de Rey-Bouba, sa majesté Moustapha Abdoulaye, cadre à la BEAC de Garoua.

24 Février 2004 : M. Jean David BILE est nommé Directeur Général de AES-Sonel.

#### Disparitions

28 Octobre 2003 : M. Gaston MEDOU, premier secrétaire d'Etat à l'Information du Cameroun.

4 Novembre 2003 : EFON Vincent, ancien ministre du Commerce et de l'Industrie, du Plan et du Développement, des Transports, des Affaires Etrangères. Ancien secrétaire général de l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC). Ancien directeur de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle.

17 Novembre 2003 : M. AVA AVA Emmanuel, député RDPC et secrétaire au bureau de l'Assemblée Nationale à l'Hôpital Général suite d'une courte maladie.

5-6 Décembre 2003 : Chef supérieur Bandjoun Sa Majesté Joseph NGNIE KAMGA, Administrateur civil.

17 Janvier 2004 : M. Raphaël ONAMBELE ELA, Ancien ministre chargé de mission à la Présidence de suite de maladie.

29 Janvier 2004 : Sa majesté Abdoulaye AHMADOU, Lamido de Rey-Bouba des suites de maladie.

03 Février 2004 : Révérend Pasteur AZOMBO EBO'O Joseph co-modérateur de la paroisse EPC-Messa II et membre de l'ONEL.

24 Février 2004 : Emmanuel KEKI MANYO comédien et metteur en scène à Yaoundé, des suites de maladie.■

## Insécurité urbaine : faillite et tentative de réhabilitation de l'Etat

«Les villes camerounaises, particulièrement les plus grandes d'entre elles, se trouvent confrontées à de nombreuses difficultés liées à la prolifération de l'habitat spontané, l'insalubrité, l'enclavement certains quartiers sous intégrés, l'insécurité, le chômage et la montée du grand banditisme. Par ailleurs, « (...) presque les trois quarts de la population sont âgés de moins de 30 ans ; et ces jeunes tendent à se regrouper dans les centres urbains. Ceci constitue une pression supplémentaire sur les services sociaux, les infrastructures et le marché de l'emploi, et ajoute aussi aux problèmes d'insécurité en milieu urbain ». Le Document de stratégie de réduction de la pauvreté, élaboré par le gouvernement camerounais et présenté au Fmi et à la Banque mondiale en avril 2003, et qui fait ce constat, pose en même temps, en de termes graves, la question de l'insécurité urbaine au Cameroun. Cet extrait a les allures d'un diagnostic, qui se singularise par son caractère transversal.

### L'insécurité :

#### une problématique complexe

Et de fait, cette insécurité est protéiforme. Elle touche l'accès aux services de base : insuffisance des structures d'accueil, faibles ratios entre les effectifs des fournisseurs de services et les usagers potentiels. La disponibilité de plus en plus problématique de l'énergie électrique, voire de l'éclairage public, est une tendance lourde de ces dernières années. Les domaines de l'éducation et de la santé, comme celui des infrastructures, sont illustratifs de cette situation, marquée par une dégradation de la disponibilité des services dont l'Etat est censé être le pourvoyeur. Ainsi que l'indiquent le pitoyable état des voies de communication dans les villes. Quelques chiffres aussi : **le pays peine encore à tenir l'engagement d'avoir un maximum de 60 élèves par salle de classe, et dispose seulement d'1 médecin pour 10 000 habitants, et d'1 infirmier pour 2 250 habitants.**

Quant aux voies de communication, outre que leur délabrement est visible, elles sont manifestement **peu susceptibles de couvrir les nouvelles demandes générées par l'explosion du parc automobile** ; laquelle n'est pas allée sans soulever de grosses inquiétudes relatives à la pollution.

Quand les villes n'y font pas face par le concours d'événements diplomatiques (on a ainsi vu les heureuses mutations du paysage urbain de la ville de Yaoundé qui abritait les travaux du 21<sup>e</sup> sommet France-Afrique), l'Etat tente d'y répondre **en faisant appel à l'aide extérieure, ou en mobilisant les ressources Ppte, comme on s'en rend compte depuis trois ans.** Il est arrivé que les municipalités se préoccupent de ces questions, mais qu'elles ne puissent pas toujours s'en occuper, arguant de la modicité de leurs moyens financiers. Mais de toutes, l'insécurité relative aux atteintes physiques des individus et des biens semble la plus spectaculaire. Avec l'explosion de la grande criminalité et la recrudescence de l'insécurité de ces dernières années<sup>1</sup>, **les populations des grandes métropoles se sont ingéniées dans la production des mécanismes de sécurité et de protection de leur cru.** Le boom des « sociétés de gardiennage » dont les organismes, institutions et les plus nantis se sont attachés les services, est un indicateur pertinent de la gestion par les privés, du régime de peur dicté par les malfrats sans foi ni loi. Il n'est le seul. La constitution des « groupe d'auto défense », -dont certains avaient partie liée avec le climat d'effervescence sociopolitique des « années de braise », comme on l'a vu sur le campus de l'ex Université de Yaoundé entre 1990 et 1992, ou encore dans les quartiers réputés en guerre contre les sympathisants des adversaires du régime ou du parti au pouvoir ainsi que le rappellent les groupes constitués par des autochtones de certains quartiers de Yaoundé-constitue le témoignage incontestable de cette réappropriation, par les populations elles-mêmes, du contrôle, de l'administration, et de la régulation des normes de sécurité collectives. Dans certains quartiers, les citoyens se sont structurés en pôle de production d'une certaine grammaire de la sécurité : en règle générale, des groupes – souvent des jeunes- investis de la légitimité et de l'onction des populations qui participent à « l'effort de guerre », et parfois des autorités- par exemple les chefs de quartier considérés comme des auxiliaires de l'Administration-, ont organisé et réglementé de manière rigoureuse l'accès au quartier. Ils ont initié les filatures pour des individus considérés comme suspects, acquis des armes – gourdins et machettes

notamment-, érigé des barricades sur les voies d'accès dans les quartiers dès la tombée de la nuit, imposé le passage au peigne fin des usagers des dites voies. **Par dessus tout, il est arrivé que ces groupes d'autodéfense, s'octroient la décision de la définition exclusive à la fois du profil de leurs victimes, et de la nature des châtiments administrés.** Une rapide typologie de ces punitions fait ressortir qu'en règle générale, on est passé de la dénonciation, au lynchage sans pitié, voire au meurtre. Il est même arrivé qu'on assiste à l'institution – voire à l'institutionnalisation- de l'arbitraire. Ce qui n'est pas allé sans déboucher sur des dérives : la chasse aux brigands s'est parfois muée en règlements de compte, faisant surgir sur le champ de la sécurité collective des questions d'intérêts individuels. Mises en place pour faire face à l'insécurité, ces « groupes d'autodéfense » se sont parfois avérés producteurs d'insécurité, maniant l'art du rançonnement et du racket à l'avenant. **Au demeurant, il est significatif d'observer que la constitution de ces groupes rend compte en un sens, de la faillite de l'Etat, sur au moins deux plans : elle montre que cet Etat, se trouvant dans l'incapacité d'assurer la sécurité des citoyens, n'avait plus à un moment, le monopole de la violence légitime.**

### Quid de l'Etat demain ?

Depuis quelques temps, on assiste comme à une entreprise de réhabilitation de l'Etat camerounais sur ce double plan. Dès l'année 2000, les autorités on en effet lancé une vaste opération de recrutement dans la Police prévue pour s'achever en 2005, et cela, dans **l'objectif proclamé de disposer des forces de lutte contre la grande criminalité, notamment en zone urbaine, dans laquelle opère prioritairement ce corps.** Des estimations fiables font état de plus de 10 000 nouvelles recrues à ce jour, tous grades confondus. De même, la Délégation générale à la sûreté nationale (Dgns) qui coiffe la Police, a-t-elle entrepris de donner corps au concept de « police de proximité », dans le but de « rapprocher la police des populations ». A la faveur de la mise en œuvre de cette option, de nouvelles unités ont été créées,

<sup>1</sup> Au Cameroun, les statistiques du ministère de la Justice, 359 cas de condamnation pour crime d'atteinte aux personnes étaient dénombrés dans le ressort de 6 Cours d'Appel entre 1993 et 1994. Durant la même période, 2329 condamnations pour délits d'atteinte aux personnes étaient prononcées par les mêmes juridictions. Six ans plus tard, on évaluait à 2688, le nombre de cas de condamnations pour crime et délits d'atteinte aux personnes. Lire « Enjeux », n° 02, janvier- mars 2000.

aboutissant à l'éclatement des anciens commissariats centraux des villes de Yaoundé ( plus d'1 million d'habitants) et de Douala ( plus d'1,5 million d'habitants) , et au renforcement du nombre des commissariats. Ainsi, **depuis mars 2002, la capitale administrative compte désormais 4 commissariats centraux- au lieu d'un seul- et 16 commissariats d'arrondissements.** Quant à la capitale économique, elle est forte de trois commissariats centraux et une quinzaine de commissariats d'arrondissement.

#### De l'efficacité des nouvelles mesures de sécurité

Des officiels haut gradés n'hésitent cependant pas à relever que ces mesures, pour « révolutionnaires » qu'elles soient, ne peuvent malheureusement pas résoudre les problèmes auxquels reste confrontée la police : **insuffisance des effectifs, tendance à**

**la prédominance du genre féminin dans les rangs des nouvelles recrues ( ce qui peut constituer un handicap, s'agissant de leur opérationnalité sur le terrain), carences infrastructurelles (certaines unités récemment créées ne disposent pas d'installations, etc.).** Parallèlement, les pouvoirs publics se sont engagés sur le chantier de **la sécurisation de la ville de Yaoundé, dans le cadre du projet «Yaoundé plus sûre ».** Il s'agit d'un projet dans lequel sont impliquées plusieurs administrations, et des municipalités, sous le tutelle du ministère de la Ville. **Bénéficiant de l'appui du Programme des nations unies pour le développement (Pnud) et du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Cenueh), ce projet, qui s'étale sur trois ans,** «a ainsi comme objectif le développement d'une stratégie locale de prévention de la violence , de la délinquance

et de l'insécurité à Yaoundé, en tenant compte des perceptions et des attentes de toutes les composantes de la population yaoundéenne et en s'appuyant sur les municipalités et les organisations de la société civile vers un partenariat institutionnel, dynamique et participatif », selon la terminologie officielle.

La question reste malgré tout de même de savoir, **comment, dans un contexte de chômage urbain<sup>2</sup> réel qui fait redouter l'aggravation des inégalités, et d'accroissement de la population dans les deux principales métropoles<sup>3</sup>, l'Etat compte, sinon juguler l'insécurité, du moins la circonscrire.** ■

<sup>2</sup> Selon le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (Dsrp) de 2003, Douala et Yaoundé affichent respectivement des taux de 18% et 14%. De même le document fait-il état d'emplois créés, mais qui restent précaires.

<sup>3</sup> Dans le Dsrp, on parle d'un taux de croissance de la population évalué à 7% à Yaoundé, et à 6,4% à Douala, et des projections un « doublement des populations de ces deux villes à l'horizon 2015 ».

Civilité

CIBLE

## Les rapports autochtones-allogènes : un gage de stabilité

**L**es villes camerounaises (Yaoundé, Douala, Bafooussam, Nkongsamba, Ebolowa, Buéa...) se distinguent par un brassage de leurs citadins. On y note un accroissement massif des populations issues de l'exode rural et de l'immigration (les **allogènes**), parallèlement à une régression démographique de la communauté originelle (les **autochtones**). De cette évolution découle une situation de **relation majorité-minorité complexifiée par une série de crises d'identité, de cohésion, de conflits divers** (foncier, représentation politique et sociale, partage des richesses, etc.), exacerbés par les balbutiements du processus de démocratisation des années 90. Aussi se pose-t-il un **problème de régulation du cosmopolotisme entre « intégration » et « interdépendance ».**

#### Le besoin de régulation

Il convient de rechercher un cadre et des acteurs appropriés susceptibles de sortir durablement cette relation de sa dynamique actuelle qui est fondamentalement conflictuelle et souvent belligène, pour ériger une culture de la paix dans ce **milieu urbain, virtuellement explosif.** Ceci passe par une définition sociologique des concepts d'allogénie et d'autochtonie, ainsi que de leur catégorie représentative, l'élite, dont il faut

discuter la légitimité et la crédibilité. Le problème de l'élite est essentiellement inhérent à la nature de la société en présence (féodale, lignagère ou acéphale), au type de rapports entretenus avec les pouvoirs publics (clientélisme...), à leur vision stratégique et à leurs capacités tactiques en vue du bien être de leur communauté. Le rôle de l'élite et des pouvoirs publics est fondamental. Les autorités administratives et l'élite devraient œuvrer pour une socialisation idoine des différentes populations en présence ; elles doivent **contribuer à atténuer la brutalité de la rencontre entre les mondes rural et urbain.** En effet, quand la ville entre chez des gens, ils sont forcément désorientés, désarticulés ; ils sont réduits à la « getthoïsation », à exercer de petits métiers ; ils sont dépourvus d'espace nécessaire à l'expression de l'esprit communautaire qui demeure (d'où l'encombrement des chaussées noté lors des deuils et autres rites)...

En dépit des précédents souvent déplorés (cas des Ewondo à Yaoundé), le « problème des autochtones », telle une malédiction, continue de frapper inexplicablement toutes les nouvelles communautés vers lesquelles la ville s'étend (cas des Bene à Yaoundé). A moyenne ou à longue échéance, il s'agit d'une question susceptible de miner sérieusement la stabilité de l'Etat. En effet, dans une éventuelle conjoncture

marquée par une crise socio-politique, comme durant les années de braises (villes mortes...), il n'est pas exclu que des études de notaires ou des locaux abritant des services des domaines soient pris, à dessein, pour cibles. Les suites de telles dérives seraient difficilement gérables.

Dans certaines contrées, les chefferies ont permis jusqu'à présent d'endiguer le problème. Mais dans la mesure où la chefferie traditionnelle semble être embarquée dans une crise (cf. problèmes des chefferies bamiléké) à la durée et aux conséquences imprévisibles, il devient nécessaire que l'Etat, par souci d'équité et de régulation de la stabilité sociale, inscrive la « question autochtone » sur son agenda.

Dans la mesure où les **éléments du conflit autochtones-allogènes reposent prioritairement sur les questions foncières et de représentations politiques et sociales du partage des richesses,** il est nécessaire de se doter des techniques de régulation permettant le maintien de la stabilité dans les villes camerounaises.

#### La régulation du problème de représentation politique et sociale

Le principe à respecter est celui qui reconnaît à tout Camerounais **le droit de s'établir n'importe où** sur toute l'étendue du triangle national. Toutefois, l'observation de la réalité quotidienne rend opportun les

interrogations suivantes : **Comment les pouvoirs publics entretiennent-ils la coexistence et la stabilité ? Quelles sont les types de régulations mis en place ? Quels sont leurs insuffisances ? Que peut-on proposer notamment en termes de représentations politiques et sociales ?**

En effet, on se rappelle, par exemple, qu'au terme des élections municipales de 1996, tous les maires d'arrondissement désignés à Douala étaient des allogènes ; ce qui provoqua des manifestations. A la suite du scrutin de 2002, les maires élus sont

toujours majoritairement allogènes : les allogènes du RDPC sont-ils plus présentables que ceux du SDF ? A Bafoussam, les « étrangers de l'Ouest » (des Bamboutos) subissent le même type de rejet. Dans les villes du Sud-Ouest, les ressortissants de l'autre province anglophone, le Nord-Ouest, vivent un sort similaire ; situation que traduit l'expression pidjin par laquelle ils sont désignés : « kam no go » (« ceux qui s'installent toujours définitivement »).

**Pour réguler le problème de représentation politique et sociale, on pourrait imposer l'application sur**

**toute l'étendue du territoire camerounais d'un principe de proportionnalité.**

#### La régulation de la question foncière

On pourrait envisager trois types de solutions :

- des lotissements universels pour tous mis en place par les pouvoirs centraux,
- des lotissements locaux réservés aux autochtones et garantis par les collectivités locales,
- des lotissements ouverts gérés par les collectivités locales. ■

## Citoyenneté

# Le débat politique sur l'intégration régionale

**D**roit civil et politique, la citoyenneté confère aux nationaux d'un pays autant qu'aux résidents, la qualité partagée de citoyen. Celle-ci induit nombre d'obligations partagées et réciproques. Mais face à la résurgence et à la rémanence des phénomènes de ghettoïsation urbaine, ethnique et confessionnelle entraînant à la fois : un repli et un réflexe identitaires, situant le concitoyen dans son altérité, la **question de l'harmonie sociale**, l'observance des règles de bienséance, de savoir vivre, la préservation de la paix sociale, la convivialité citoyenne et les échanges entre populations, **se pose avec acuité.**

### Crises de valeurs régaliennes et replis identitaires

Prenons les cas typiques des deux principales métropoles **Yaoundé et Douala**. Héritage du modèle architectural dualiste légué par l'administrateur colonial, nos villes sont **caractérisées par le schéma asymétrique Tanga-Nord/Tanga-Sud** décrit par Eza Boto dans son roman « ville cruelle ». Si dans un cas, celui des **quartiers dits résidentiels bien aménagés**, éclairés et salubres, où les relations entre populations, fondées sur et modulées par **les règles de civilités fonctionnent de façon formelle**, voire « conventionnelle », les chaînes de solidarité qui s'établissent entre concitoyens **dans les quartiers populaires**, obéissent à la volonté de **reconstituer en ville, les principes communautaires de survie, usuels au village.**

### Prévalence des intérêts associatifs et sectaires contre les valeurs éthiques

Dès lors, si le partage confessionnel fondé sur la liberté de religion, rapproche et regroupe sans distinction d'appartenance à un certain groupe social, à la race, à la nationalité ou à l'expression de certaines opinions, **les règles de savoir vivre citoyen sont loin**, dans ces parties de la ville, de régir au quotidien au quartier, au bureau, à l'école ou à l'université les amitiés et la civilité. L'instinct de conservation, la loi du plus fort et du plus rusé sont caractéristiques des rapports entre populations

Considéré comme modulateur et régulateur des prestations et des tensions sociales, le service public et son efficacité, mesurée qualitativement par la bonne gouvernance, la conscience professionnelle, la célérité dans le traitement des dossiers, la transparence en pâtit largement. Et pourtant le phénomène change de dynamique dès lors qu'on peut faire valoir son passe-droit, ou encore son appartenance à un groupe ou cercle spirituel, professionnel, étudiant. Le cas échéant, la cooptation et le recommandation d'un parrain constituent un sauf conduit et un laissez-passer efficaces, qui ouvriront sans difficulté la porte hermétique.

En l'absence de ces paradigmes structurels, le mode d'échanges entre populations est austère, rustre et devient par nature conflictuel. **Cette réalité est à l'origine de l'intolérance citoyenne**, le tribalisme et le clientélisme. Analysées à une échelle macro-sociale, ces

tendances traduisent une certaine malgouvernance, une démission et une indifférence coupable des autorités confessionnelles, administratives, civiles et politiques. A terme, **ce déséquilibre sociétal est de nature à rompre l'harmonie et la paix sociales**, fonds baptismaux psychologiques des choix aussi stratégiques que la décentralisation et la maîtrise de la gestion des politiques publiques. La difficulté est bien réelle, quand il s'agit de se frayer un chemin dans le labyrinthe procédural de certaines administrations, ou même quand il est question simplement d'obtenir un renseignement. L'exercice par les automobilistes, de certaines libertés fondamentales telles que la liberté d'aller et venir à travers l'utilisation de la voie publique, s'avère le plus souvent être une course d'obstacles, que pourtant miraculeusement la rencontre avec un familier, un condisciple, un confère ou un collègue va dissiper. La courtoisie est alors de rigueur.

### Explosion sociale incubative

Ces indices, certes infra-sociétales, sont symptomatiques d'un manquement par les pouvoirs publics, à leurs obligations positives dans **l'élaboration et l'exécution des plans d'urbanisation la création d'infrastructures qui respectent à la fois le bien-être des citoyens et la préservation de l'environnement** et l'écosystème. L'absence constatée de valeurs régaliennes est de nature à terme à fragiliser les structures et le tissu social. ■

CIBLE

# Le nouvel Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques, une peur bleue pour des agents économiques ...

LIGNES D'HORIZON

Décidément, les réformes sont toujours dans l'air du temps au Cameroun ; même si elles sont rarement menées à leur terme (cf. Conjonctaris n° 02, mars 2003). Cependant, rien ne semble arrêter les **réformes fiscales** surtout lorsqu'elles sont soutenues par les institutions internationales et que le gouvernement en perçoit la nécessité.

Les bases légales de l'IRPP (Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques) sont constituées par la loi n° 2002/014 du 30.12.2002 qui fixe le cadre général du nouvel impôt, la loi n° 2003/017 du 22-12-03 qui fixe la date de début de la perception légale du nouvel IRPP et l'instruction n°0801/MINFI/DI/L/CL du 04/02/04 qui fixe les modalités d'application de la loi du 22/12/03.

La réforme de l'IRPP procède d'une série des réformes initiées depuis le 24 janvier 1994 par l'ordonnance n° 94/001, rendant exécutoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1994 la TCA (Taxe sur le Chiffre d'Affaires) et plus tard la TVA.

## La philosophie de la réforme

Le leitmotiv de ces réformes est le **renforcement de l'efficacité de l'administration fiscale**. Ces réformes sont de deux natures : **les réformes des structures d'une part et les réformes de politique fiscale d'autre part**.

Les réformes de structure ont visé l'organisation des services extérieurs d'abord, puis centraux, ce qui a abouti à une organisation des services par type de clients (contribuables) afin de mieux coller à leurs réalités.

Quant aux réformes de politique fiscale, elles concernent la modernisation de la législation et l'élargissement de l'assiette fiscale dans un contexte de pause fiscale, instruit par le comité interministériel élargi au secteur privé.

## Le nouvel IRPP, un bon impôt ?

La modernisation de la législation a consisté en la simplification des différents prélèvements fiscaux, par l'amélioration de la perception de la qualité des impôts grâce à sa simplicité, sa rentabilité, son acceptabilité et sa flexibilité.

## Quel impact sur les revenus ?

Pour certains, la pilule est amère au lendemain des deux premiers mois d'application du nouvel IRPP sur les revenus salariaux. La plupart des salariés dont les revenus sont supérieurs à 200 000 frs/mois ont ressenti une hausse des retenues fiscales opérées sur leurs salaires. Cette situation est aggravée par la non prise en compte, dorénavant, des charges matrimoniales (femmes et enfants). La plupart des femmes mariées ont connu une ponction plus importante de leur revenu car elles supportent désormais le paiement de l'IR sur leurs

salaires. Pour les célibataires, la situation est nettement meilleure suivant l'importance du salaire. Pour les autres, ceux dont les revenus sont inférieurs à 175 000frs/mois (fonctionnaire essentiellement), il y a eu quelques milliers de francs en plus cependant très insuffisant pour être analysé comme une hausse de salaire.

## La levée de bouclier des mouvements syndicaux

Les syndicats ont crié leur ras-le-bol vis-à-vis du nouvel IRPP. Ils l'accusent de mettre fin à la politique nataliste adoptée par le gouvernement depuis l'indépendance à cause de l'abandon des modérations d'impôts dues au nombre d'enfants à charge. Pour les leaders syndicaux, l'application de cet impôt ne constitue ni plus ni moins qu'une baisse déguisée des salaires dans les milieux modestes. Le nouvel IRPP n'encourage pas l'épanouissement de la cellule familiale. Des memoranda ont été adressés au Chef de l'Etat et au Premier Ministre. Des menaces fusent sur la paix sociale en cette année électorale.

**Mais, objectivement peut on juger/ apprécier cette réforme deux mois seulement après son entrée en application ? Apparemment les syndicats semblent aller vite en besogne.** En effet, l'IRPP n'est pas un impôt sur les salaires, il est un **impôt assis sur l'ensemble des revenus du contribuable**. La corporation des salariés n'est pas la seule concernée.

Cinq autres catégories de revenus sont concernées : les revenus des capitaux mobiliers ; les revenus fonciers, les bénéfices des activités artisanales, industrielles et commerciales, les bénéfices agricoles, les bénéfices des professions non commerciales et assimilées. Ceux-ci seront interpellés en fin d'année, à l'occasion des déclarations annuelles de revenu. Sur les 111 500 000 000frs attendus de l'IRPP, que représente l'IRPP sur les salaires ? Que dire de l'exonération des salaires inférieurs à 52 000frs qui représentent en réalité la majorité des salariés au Cameroun tant dans le secteur privé que public ? Est-ce à dire que nos syndicats ne sont pas des syndicats prolétaires mais des syndicats bourgeois ? Pourtant, le taux maximum de prélèvement a été ramené à 35% alors que sous l'empire de l'ancien impôt il était de 66%. Les leaders syndicaux ne font-ils pas du chantage au Gouvernement pour bénéficier de quelques prébendes en termes de subventions détournables à volonté comme dans l'environnement mercantiliste des hommes politiques. **Pour mieux saisir cette évolution, un exemple chiffré sur un salaire brut de 500 000frs/mois serait plus explicite.**

Le manque d'information du corps social semble être jusque là le talon d'Achille du Gouvernement. La réforme de l'IRPP gagnerait davantage à être expliquée en attendant les réactions des autres secteurs visés par cette réforme. ■

Tableau comparatif entre l'ancien impôt et le nouvel impôt au regard des qualités d'un bon impôt

Critères d'appréciation	Ancien impôt cédulaire + surtaxe progressive	Nouvel IRPP	observations
<b>La simplicité</b>	- deux niveaux de calcul - calcul compliqué par les modalités de détermination des parts et donnant lieu à des fraudes sur l'état matrimonial - multiplicité des tranches de progressivité (12 tranches)	- calcul unique - absence de déclaration annuelle pour ceux qui ne disposent que des revenus salariaux - Les tranches de progressivité ont été ramenées à quatre	Très peu de contribuables salariés remplissaient leur déclaration annuelle de revenus
<b>La rentabilité</b>	- rentabilité obérée par le coût du recouvrement, le coût psychologique, matériel, humain, et financier. - rentabilité périodique car uniquement réalisée lors de la déclaration annuelle	-recouvrement anticipé mensuel par la technique de la retenue à la source -coût économique allégé par l'absence de dépenses de recouvrement et de la paperasse y relative	- les caisses du trésor sont alimentées tous les mois par 1/12 de l'impôt sur le revenu (IR) annuel, ce qui pourrait résoudre les problèmes de trésorerie de l'Etat
<b>La flexibilité</b>	-Flexibilité appréciable au niveau de la prise en compte de la situation matrimoniale (enfants à charge et épouse). - flexibilité limitée par l'ignorance du fait polygamique et de la largeur de la famille africaine car le nombre de parts se limitait à 5	-Prise en compte du contexte PPTTE et lutte contre la pauvreté par l'exonération totale des revenus inférieurs à 52000frs. - Abandon de l'unicité du foyer fiscal et élargissement de l'assiette par la prise en compte de la femme mariée	L'ancien impôt sur le revenu constituait une charge très onéreuse pour le mari qui se voyait astreint au paiement des impôts sur les revenus de son (ses) épouse (s) alors qu'il n'en a pas jouit
<b>L'indolence ou l'acceptabilité spontanée</b>	-Le complément TP/TS ou SP était très contraignant pour les contribuables très souvent à court financièrement	-Le contribuable n'a aucune déclaration à faire. Son impôt annuel a été acquitté au mois le mois.	L'Etat traîne des restes à recouvrer sur plusieurs exercices sur les impôts émis suite déclaration liquidative
<b>L'équité</b>	- elle est absente car chaque cédule d'impôt avait un taux proportionnel différent quelque soit le montant du revenu ;	Le principe à revenu égal, impôt égal est de rigueur.	

Ancien Impôt sur revenu	Nouvel IRPP
Salaire brut : 500 000/mois soit 6 000 000/an	Salaire brut 500 000/mois soit 6 000 000/an
Situation matrimoniale : marié + 2 enfants	Marié +2 enfants
Abattement pour frais professionnel 20% soit 1 200 000	Abattement pour frais professionnel 20% soit 1 200 000
Salaire taxable 4 800 000	revenu net catégoriel 4 800 000
Taxe proportionnelle sur traitements et salaires Au taux de 6,6% = 316 800 (à payer)	Revenu global 4 800 000 Abattement 500 000
Revenu net global 4 800 000-316 800=4 483 200	Revenu net global 4 300 000
Base SP 4 480 000	IRPP dû après application des tranches de progressivité 675 000frs (à payer)
Nombre de parts 3, quotient familial 1 493 333	
SP due 540 098frs (à payer)	
<b>Total à payer (TP/TS + SP) : 856 898frs</b>	<b>Total à payer : 675 000frs</b>

NB : L'on n'a pas tenu compte des retenues parafiscales et sociales et certains détails ont été volontairement éludés.

## Emigration

**A**u début des années 80, les pays du Nord industrialisés exercent sur la jeunesse scolarisée et désœuvrée des pays en développement, une attraction et une fascination irrésistibles. Caractérisée dans l'imagerie populaire du Sud par la réussite, l'abondance, la consommation de masse, et le bien-être, l'obsession d'émigrer vers le Nord s'est heurtée à une double difficulté.

## Responsabilité publique

D'un côté, les conditions austères et non moins arbitraires, posées par les autorités du pays de départ pour l'octroi des bourses d'études sont telles que beaucoup de jeunes vont à leurs risques et périls, se lancer à l'assaut des pays des merveilles. Si les meilleurs (soit un dixième environ) parmi les étudiants en provenance du Sud par diverses voies, l'intégration, le mariage, le recrutement à un emploi intéressant, arrivent à combler leurs rêves, la désillusion est bien plus grande pour ceux qui au terme de leurs études, souhaitent s'installer durablement dans le pays d'accueil. Dans la catégorie de ceux qui réussissent, on observe un phénomène et une tentative de récupération sur la base de laquelle le pays d'origine fêtera et présentera l'enfant prodige comme un motif de fierté nationale, un modèle de hardiesse et d'émulation, un exemple de prise en main de soi-même et de contribution à la construction nationale. D'autre côté, les procédures complexes et difficiles d'obtention des visas d'entrée dans

## Contre l'appel du Nord

les pays du Nord n'ont nullement découragé les candidats à l'expatriation. Leur conviction se fonde sur le fait que la réussite, telle qu'elle est caricaturée par les nouvelles technologies de l'information et de la communication sourit plus à l'audacieux, au rusé qu'à celui qui ferait montre d'une quelconque valeur intrinsèque. Les circuits les plus couramment empruntés vont de l'Asie (NPI) de l'Amérique latine vers l'Amérique du Nord, tandis que les cadres africains s'installent ou plutôt rêvent de s'installer en Europe et depuis peu aux Etats-Unis d'Amérique et au Canada.

**La politique du bon grain et de l'utile**  
**Les emplois vacants dans certains secteurs pointus tels que l'informatique et l'électronique ont encore renforcé la volonté des jeunes africains et camerounais d'émigrer.** Dans ce dernier cas, les statistiques font état de ce que le nombre de médecins camerounais officiant en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis et en France représente la moitié du total des médecins formés sur place. Les box de rencontre par Internet, qui occupent à longueur de journée des jeunes gens, tous sexes confondus, la fonction publique internationale restent aujourd'hui autant de miroirs aux alouettes pouvant permettre aux jeunes d'émigrer vers le Nord. Quelle est en fait l'origine du mal ou à tout le moins, quels en sont les facteurs explicatifs ? Et à terme **quelles mesures peut-on prendre afin de stabiliser ou mieux d'inverser la tendance ?**

**Facteurs explicatifs et solutions**  
**Une mauvaise gestion des ressources humaines** ne définit pas pour les fonctionnaires, un plan et un profil de carrière rationnel et transparent. En effet, si les critères d'avancement sont assez bien définis dans le cadre du décret du 12 Octobre 2000, modifiant le statut général de la fonction publique, les critères de promotion et de nomination à des postes de responsabilité sont conditionnés par l'appartenance aux cercles ésotériques, à la cooptation, au clientélisme, au népotisme, voire à la mafia d'Etat.  
**Les conditions d'épargne et d'investissement des ménages** ne sont facilités et garantis ni par l'Etat, ni par le secteur bancaire qui reste pour l'essentiel assez éclectique.  
**Le droit des affaires et le peu d'empressement de l'Etat à apurer la dette intérieure** en faveur des prestataires de service ne permet pas la relance de l'investissement personnel, pouvant permettre aux jeunes lauréats d'entrevoir un plan d'avenir serein. Les trois cas, faut-il malheureusement le relever, reflète la **faillite de l'adéquation entre la formation et l'emploi, le déséquilibre sur la courbe de la demande et l'offre d'emploi.** Il s'agirait en fait pour résoudre au mieux ce problème, en donnant aux jeunes des raisons d'espérer et rester « au pays », de créer une synergie dans la création des emplois, entre l'Etat, le privé et les citoyens. ■

COTE D'ALERTE

## Intellectuels

L'Appel du 19 Janvier 2004, s'inscrit à coup sûr dans l'histoire des **rapports entre Pouvoir et Classe intellectuelle** au Cameroun. A cette occasion, des universitaires se prévalant de leur soutien au Président Biya et à son régime, ont pris position en faveur de sa ligne politique (« le Renouveau ») et souhaité qu'il se présente à nouveau à l'élection présidentielle prévue en Octobre 2004. L'Appel a suscité une vive controverse tant dans les milieux politiques qu'intellectuels.

## L'Appel : entre carriérisme et engagement

La volonté d'acteurs du monde universitaire camerounais de prendre position dans le débat politique, ne paraît pas problématique en soi. Le « Savant » peut côtoyer la « Politique » s'il le veut. Ce qui apparaît nettement discutabile dans l'Appel, c'est la volonté monopolistique des « Intellectuels du Renouveau » de s'approprier le label d'« Intelligentsia ». Ce qui est également discutabile, c'est la **démarche néo-unanimiste d'embrigadement des universités d'Etat** en faveur de l'Appel. Et ceci au risque de favoriser une campagne de **maccarthysme universitaire** à l'encontre des élites universitaires « opposées » ou « neutres » vis-à-vis de l'Appel ainsi institué en véritable serment autoritaire d'imposition politique. L'Appel du 19 Janvier 2004 qui était censé

## L'Appel du 19 Janvier 2004 : Intelligentsia, Expertise et Pouvoir

marquer la qualité de la contribution des Universitaires du Renouveau au débat politique et intellectuel, apparaît en définitive comme un essai manqué. En effet, les « Universitaires du Renouveau » ont raté une **précieuse occasion de revigorer le projet politique présidentiel et gouvernant.** Cela aurait pu être fait avec plus de crédit et de conviction par un **livre-manifeste** mêlant arguments politiques et techniques pour **réhabiliter le Renouveau** à travers des propositions fortes réinscrivant le projet gouvernant dans une optique modernisatrice et réformatrice. On se serait attendu à voir **l'Intelligentsia organique**, se poser ouvertement en **conseillère avisée et avertie du Prince** afin de dégager une stratégie politique et économique consistante pour le Renouveau permettant de positionner avantageusement le Cameroun dans la Mondialisation.

## Pour une intelligentsia de proposition

L'Appel du 19 Janvier 2004, aurait été l'occasion pour les « Universitaires du Renouveau » de mériter les qualités auto-proclamées d'« ouvriers de la pensée », d'« éveilleurs de conscience » et de « guetteurs d'avenir » de mobiliser leur science et leur expertise pour éclairer l'opinion sur les « contraintes » et les « opportunités » rencontrées dans la gestion politique et économique du pouvoir et pour explorer les perspectives de sortie de « l'Inertie ». Les

« ouvriers de la pensée » et les « guetteurs d'avenir » auraient indéniablement fait preuve de leur expertise tout autant que de leur engagement citoyen, en fournissant non seulement un **bilan multisectoriel de l'action politique et économique du Renouveau** mais également en dégagant des **orientations prospectives.** On se serait attendu à les voir proposer des **mesures de politique** permettant au régime et au gouvernement de parvenir effectivement et victorieusement au point d'achèvement et de fournir les clés d'une croissance élargie et redistribuée. L'Appel n'a pas véritablement permis aux « Universitaires du Renouveau » de montrer la consistance programmatique et stratégique de l'action gouvernante. Le Cameroun attendra encore d'avoir des « Professori » à l'italienne, universitaires reconnus pour **leur expertise et leur analyse** dans la modernisation du pouvoir et de la société.

Les universitaires du Renouveau auraient pu aussi utilement esquisser les scénarios concernant la consolidation institutionnelle de l'Etat de Droit, et de la Démocratie (lutte contre la corruption, décentralisation, mise en place du Sénat et du Conseil constitutionnel, rationalisation du système électoral.) Il est vrai que l'Appel était **une arme de diversion** pour détourner du débat sur l'ONEL. ■

FOCUS

## Cameroun, menace sur l'industrie locale...

**D**epuis quelques temps déjà le **tissu industriel camerounais vogue dans des nuages très obscurs**. Outre la crise énergétique de l'été 2003, consécutif à l'étiage du fleuve Sanaga, d'autres turbulences plus pernicieuses encore ont déclenché l'anéantissement progressif, mais certain des industries locales (textile, cimenterie, sucre, minoterie...). Ces maux ont pour nom : **fraude, contrebande, dumping, subventions à l'exportation, contrefaçon et libéralisation sauvage**.

## Quel est le problème ?

L'entrée du Cameroun dans l'OMC a permis l'abolition de l'arsenal juridique protecteur des l'industries locales embryonnaires et fragiles. Seules les règles dictées par le Consensus de Washington ont dorénavant pignon sur rue : déréglementation dérégulation, libéralisation du commerce international et de la distribution, suppression du contrôle des prix. Or, la plupart des fora mondiaux consacrés aux problèmes de développement du Sud ont reconnu malheureusement que l'ouverture du Sud a malheureusement exposé son fragile appareil de production à la compétition alors que les marchés du Nord n'ont pas été ouverts à la concurrence.

## Les données du problème

Suivant des données du Ministère du Développement Industriel et Commercial (MINDIC), du Gicam et du Syndustricam, les industries locales des secteurs les plus atteints n'ont fonctionné qu'à 40% de leur potentialité. **On évalue à 427 le nombre de produits importés de façon frauduleuse en concurrence avec les unités industrielles locales**.

Les parts de marché vont s'amenuisant pour chuter à 3% pour les produits locaux dans la partie septentrionale du pays. C'est très grave ! Une partie importante du personnel est au chômage technique (CICAM Garoua), tensions sociales dans les entreprises, pertes de recettes potentielles, au plan fiscal.

**Les sources des maux qui menacent notre industrie sont diverses**. La fraude et la contrebande douanières sont la résultante de **la porosité de nos frontières**, notamment avec le Nigéria sur les trois provinces septentrionales, la province du nord ouest, du sud ouest et littoral par le trafic portuaire. La province du sud par la ville de Campo à la frontière de la Guinée Equatoriale excelle dans le trafic des vins frelatés d'origine espagnole. Par ailleurs, **la dépréciation constante du Naira** sur le marché des changes rend la parité CFA Naira très avantageuse pour les produits achetés bon marché au Nigeria. La bonne tenue de l'euro face au dollar a pour conséquence insidieuse la « réévaluation » du CFA et le renchérissement des produits de la zone CFA. **La passivité de l'administration douanière et la corruption des fonctionnaires des douanes finissent par jeter la massue sur l'industrie locale**. En effet, par le jeu malsain

de la corruption, la concurrence loyale est faussée. Tout au moins par ce jeu l'opérateur fraudeur et corrompéur en douanes élimine les charges fiscales sur son prix de vente.

**Outre Méditerranée**, les pays de l'Union européenne, grâce à la politique agricole commune (PAC), de même, les Etats-Unis et le Japon **versent des subventions à leurs agriculteurs pour soutenir leur niveau de vie**. Les subventions dopent la production et créent des surplus, qui sont vendus à des prix défiant toute concurrence- des prix dumping-. Ailleurs, en Europe ex-soviétique, les excédents de production sont déversés sur les marchés africains à des prix inférieurs à ceux pratiqués sur le marché local. Le ciment roumain est particulièrement concerné dans ce registre.

**La contrefaçon alimente le marché local en produits de mauvaise qualité, mais bon marché**. Les produits contrefaits sont pour la plupart d'origine sud-est asiatique et chinoise. Le péril chinois est encore plus pernicieux. Le petit commerce local est menacé dans les secteurs du prêt-à-porter, du cuir. Les Chinois s'installent même dans les sous quartiers et n'emploient pratiquement pas de main d'œuvre locale. Depuis quelques temps, le Nigeria est rentré dans la danse.

**L'industrie camerounaise ploie également sous son déficit structurel, managérial et financier**. Au lendemain de l'indépendance, le Cameroun comme d'ailleurs tous les Etats africains a basé son industrialisation sur **la stratégie dite de « substitution des importations »**. Il s'est agi de bâtir localement des industries destinées à pourvoir le marché local en biens de première nécessité et limiter par conséquent les importations. La promotion d'une valeur ajoutée locale était garantie.

Pourtant en termes de potentiel de marché, **le marché local est limité** (seulement 16 millions de consommateurs), **il est très peu solvable**. En outre, l'implantation de ces industries de substitution des importations s'est réalisée dans **un environnement protectionniste exacerbé par les tensions résultant de la guerre froide et sous l'empire de l'Etat providence**. **Tout cela n'a pas favorisé le développement de l'esprit de compétitivité tant au niveau des processus de fabrication que des plans marketing adoptés par ces entités**. Il faut même remarquer que les industries ayant évolué en situation de monopole sont les plus menacées. Le déficit managérial des industries locales se manifeste par **le manque de prévisibilité et de capacité d'anticipation sur l'évolution de l'interface marché**. La restructuration du secteur bancaire ne permet pas jusque là d'asseoir les modalités de financement à long terme de l'industrie. Même la dévaluation du franc CFA en 1994 n'a pas permis d'asseoir la compétitivité de l'industrie locale. Peut être l'ouverture prochaine, du Douala Stock Exchange, résoudra ce problème.

**La compétitivité de l'industrie camerounaise est trahie par les pesanteurs administratives et les coûts des facteurs de production**. L'administration camerounaise est lourde et tracassière. D'où le lit qui y a été dressé pour la corruption. L'optique de la

simplification des procédures administrative doit sérieusement être explorée.

En dehors du **facteur travail bon marché**, les autres facteurs sont très onéreux. **Le facteur capital n'a pas sérieusement bénéficié de la restructuration du secteur bancaire et de la dévaluation du CFA**. Le coût du crédit reste très élevé, le financement à long terme obsolète. Les autres facteurs : technologique, transport, innovation, énergie sont tantôt embryonnaires tantôt de coût prohibitif.

## Comment inverser cette tendance à la désindustrialisation ?

Malgré la libéralisation, **le gouvernement est le premier interpellé**. Partout où il y a eu libéralisation du marché, les pouvoirs publics ont créé **une Agence de Régulation de la Concurrence et du Commerce**. **En fait, c'est la concurrence déloyale qui tue l'industrie**. Elle se manifesterait par la surveillance des marchés.

La Direction du commerce doit être redynamisée afin **d'asseoir l'arsenal répressif en vigueur dans le cadre de la loi sur la concurrence**, même si le décret d'application de cette loi reste attendu. Les inspecteurs du commerce ont réalisé quelques actions d'éclat avec la saisie de fers à béton et de tôles ondulées qui ne respectaient pas les normes camerounaises en la matière. Les actions du Comité de Compétitivité sont encore timides ou mal connues.

**L'Etat doit sécuriser l'espace commercial camerounais par la pratique des normes commerciales et industrielles**. Ces normes peuvent couvrir la composition des produits, leur taille, leur poids, leur présentation, les conditions de conservation, les délais de péremption et les mentions obligatoires sur l'étiquetage. Ce processus est déjà déclenché dans le secteur du gaz domestique, de la tôle, du fer à béton, de la farine et du pain... Tout doit être fait pour que ces normes soient respectées. **La normalisation est la technique de protection des marchés la plus usitée sous l'empire de l'OMC**. Elle va de pair avec l'adoption du principe de précaution très cher aux environnementalistes. La sous direction de la normalisation du MINDIC doit être dotée en ressources humaines, financières et technologiques pour accélérer le processus de normalisation en cours. La normalisation participe aussi du souci de protection des consommateurs.

**L'adoption des mesures de sauvegarde** est autorisée par l'OMC chaque fois que l'industrie locale est menacée par des pratiques commerciales contraires aux règles du commerce international.

L'Organe de Règlement des Différends (ORD) au sein du Conseil Général de l'OMC offre une tribune aux pays victimes des abus du commerce international. Cet organe sanctionne les politiques commerciales des Etats membres. C'est ainsi que l'OMC a permis d'attaquer les subventions agricoles à partir du 31 décembre 2003, à la suite de la fin de « la clause de paix ».

Du côté des industriels, les opportunités offertes par le commerce international doivent être suffisamment explorées. Il en est ainsi de l'AGO (Afrique Growth Opportunity Act) pour le marché américain. Au plan interne, tout doit être fait pour améliorer la productivité et maîtriser le marché. ■